

DEPARTEMENT

Séance du 21 mars 2026

BOUCHES DU RHONE

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-et-un mars à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Membres présents :

**Mme BAYEUL Julie, M. RAMILSON Gilles, Mme BAZIN Natacha,
M. VILLERMY Jean-Louis, adjoints.**

**Mme MAGNIER Christine, M. FERAUD Didier, Mme VICTORIA Mélissa,
Mme BRETON Magali, Mme TANGUY Laure, M. FABRE Jérémie,
Mme THOMAS Lauriane, M. BIENTZ Florent, M. GESLIN Arnaud, conseillers
municipaux,**

Qui ont pris part
à la délibération : 14

Absent excusé : M. GARAGNON Julien

Date de la convocation :
17 mars 2026

Date d'affichage : 17/03/2026
24 mars 2026

Délibération fixant le nombre d'adjoints

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Mas-Blanc des Alpilles étant de quinze membres, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de Monsieur le maire de créer quatre postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer quatre postes d'adjoints au maire.

CHARGE Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de quatre adjoints au maire.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN,



A large, stylized black ink signature of Laurent GESLIN, the Mayor, is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Mas-Blanc des Alpilles.

Ont signé les membres présents
La secrétaire de séance,



A black ink signature of Julie BAYEUL, the secretary of the session, is written below the text.

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260326-202609-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026